Échanger autour des paysages

ORIENTATION : Échanger autour des paysages

Dans cette partie de l'Europe, les paysages protégés au sens de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) sont nombreux : ce sont les Areas of Outstanding Natural Beauty qui bordent le sud de l'Angleterre, les Regional Landschap, les Parcs naturels belges et les Parcs naturels régionaux français. (cf. Plan de Parc)

Ces espaces naturels, organisés autour de la Manche et de la Mer du Nord, constituent une ossature environnementale et paysagère autour de laquelle se structurent coopération, échanges et sensibilisation des publics, soutenus par les fonds européens de coopération transfrontalière.

La côte picarde, très proche du Parc et sur laquelle s'organise un projet de Parc Naturel Régional (Picardie Maritime) et le futur Parc Naturel Marin, s'inscrit pleinement dans cet espace de coopération.

Les grandes collectivités territoriales se sont engagées dans la définition et l'animation de vastes espaces de coopération, soutenues en cela par les fonds européens ; l'Arc Manche, reprenant l'ensemble des collectivités françaises et anglaises bordant la Manche, ou l'espace des Deux Mers, entre Manche et sud de la mer du Nord.

Le Syndicat mixte de la Côte d'Opale s'est pour sa part engagé dans la mise en place d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale, structure opérationnelle de la coopération entre le littoral du Nord-Pas-de-Calais, la Flandre belge et, à terme, le Kent.

La Région Nord-Pas-de-Calais et les deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais s'appuient, pour leur part, sur des partenariats forts avec le Kent County Council ou les autorités flamandes.

Les initiatives transfrontalières menées en référence à la charte du Parc s'inscriront donc dans ces cadres stratégiques.

1. Pages

- Construire et animer un réseau de paysages protégés à l'échelle de la Manche et de la Mer du Nord
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs à la valeur des paysages